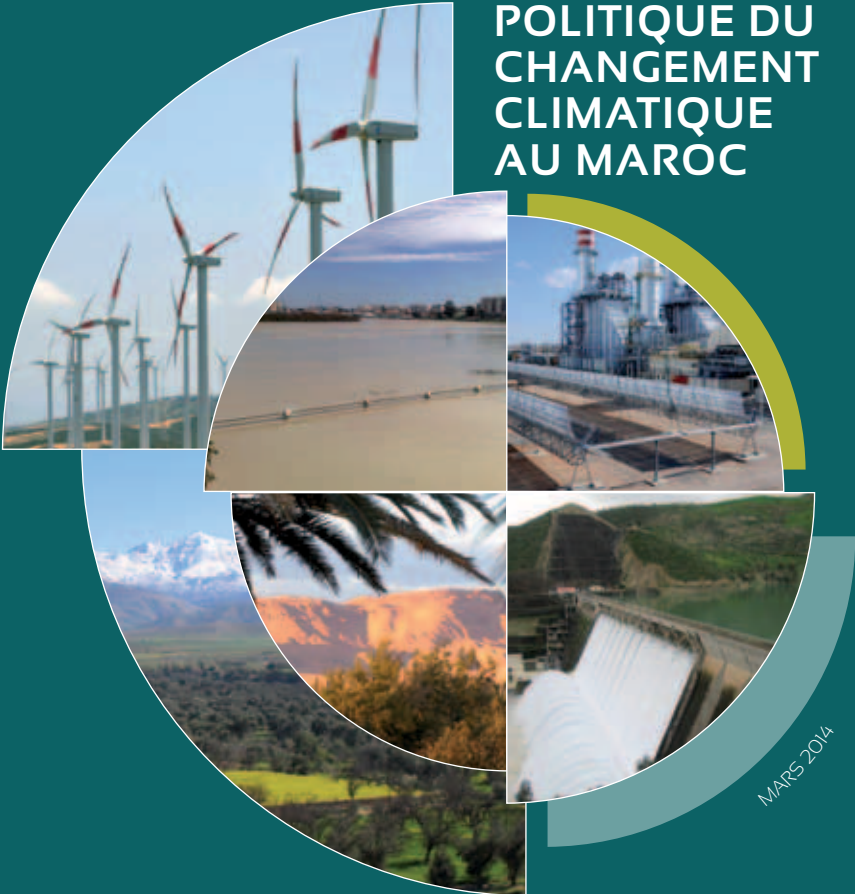


المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



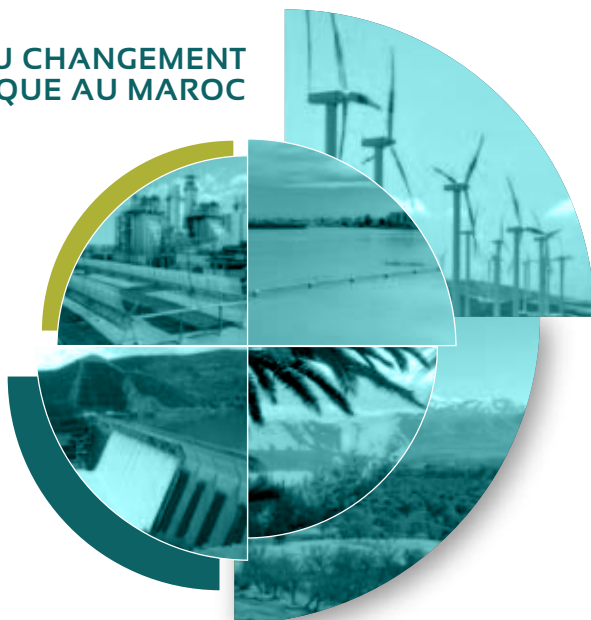
Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

POLITIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MAROC



MARS 2014

POLITIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MAROC



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mandaté par :



Ministère fédéral
de l'Environnement, de la Protection de la Nature,
de la Construction et de la Sécurité nucléaire

de la République fédérale d'Allemagne

*Edité avec l'appui financier du Ministère fédéral allemand de l'Environnement,
de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB)*



EXTRAITS DE LA LETTRE ROYALE LUE LORS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À COPENHAGUE, DÉCEMBRE 2009

« (...) Le Maroc, à l'instar de l'ensemble des pays, subit les effets des changements climatiques avec les spécificités que lui confèrent sa position géographique et la diversité de ses écosystèmes.

C'est pourquoi notre pays fut parmi les premiers à adhérer à la prise de conscience universelle, consacrée par le Sommet de Rio, en ratifiant les conventions internationales pertinentes, et en adoptant des programmes d'action nationaux en la matière.

Nous avons aussi inscrit les questions environnementales au cœur de nos programmes de développement – notamment ceux concernant l'eau – en suivant une politique pionnière et anticipatrice de mobilisation de nos ressources hydriques et de lutte contre les inondations et la sécheresse. Nous avons également lancé et mis en œuvre une Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), outre des plans de développement stratégiques sectoriels, surtout dans les domaines du développement agricole et de la protection de l'environnement, ainsi que l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

(...) En adoptant ce modèle de développement durable, le Maroc réaffirme sa forte adhésion à l'effort international de lutte contre le phénomène de réchauffement à effet de serre (...). En fait, la situation a atteint un degré de gravité qui rend impératif un engagement collectif plus fort, pour assurer la survie de l'humanité et sauvegarder notre Planète Terre. (...) ».

EXTRAITS DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 14^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE, JUILLET 2013

« (...) La volonté qui Nous anime à cet égard n'a d'égale que Notre détermination à persévérer pour donner corps à Notre projet sociétal alliant croissance économique pérenne, développement durable et solidarité sociale.

(...) C'est dans le même esprit que s'inscrit la volonté de doter le Maroc de la capacité de produire des énergies renouvelables, contribuant ainsi à donner son expression concrète à Notre vision du développement durable. D'où la mise en œuvre du programme d'énergie solaire, notamment le lancement de chantiers de construction du « Complexe Nour » à Ouarzazate, parallèlement aux échéances inscrites au programme d'énergie éolienne. Outre leur importance environnementale, ces chantiers nous rendront moins dépendants des importations énergétiques. Il est donc nécessaire d'engager une politique de formation efficace et de développer les compétences en la matière, ce qui favorisera, de surcroît, la mise en œuvre de la Charte nationale de l'environnement. (...) ».

EXTRAITS DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI À L'OCCASION DU 38^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ VERTE, NOVEMBRE 2013

« (...) Les relations privilégiées qui unissent le Maroc aux pays de l'Afrique subsaharienne (...) sont, dans le fond, des liens humains et spirituels séculaires.

Eu égard à la situation qui prévaut dans certains de ces pays, nombre de leurs citoyens immigreront au Maroc d'une façon légale ou illégale.

(...) Face à l'accroissement sensible du nombre des immigrés venus d'Afrique ou d'Europe, Nous avons invité le gouvernement à élaborer une nouvelle politique globale relative aux questions d'immigration et d'asile, suivant une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux de notre pays et respectueuse des droits des immigrés.

Afin de conforter cette orientation, le Maroc a présenté, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies de cette année, l'initiative de l'Alliance africaine pour la migration et le développement. (...) ».

PREFACE



Dans un contexte international perturbé par de nombreuses crises concomitantes : financière, économique, énergétique, climatique..., le Maroc a amorcé la transition vers un nouveau modèle de développement plus respectueux de ses ressources à la fois humaines et naturelles en enclenchant le virage d'une croissance verte. Cette transition s'opère à travers des chantiers structurants tels que, la politique énergétique ou encore l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau, la gestion durable des déchets solides et liquides et l'Initiative Nationale de Développement humain (INDH).

Si le Royaume du Maroc bénéficie d'un statut de faible émetteur des Gaz à effet de Serre, il est soumis de par sa position géographique, à une grande vulnérabilité naturelle aux changements climatiques (désertification, inondations, raréfaction des ressources en eau...). Vulnérabilité qui se trouve exacerbée par la progression du phénomène de désertification ainsi que la réduction du potentiel des ressources hydriques. Avec une agriculture largement dominée par les cultures en bour et donc tributaire de la pluviométrie, cette vulnérabilité aux impacts des changements climatiques est réelle. Avec l'augmentation des besoins de la population et des industries, l'augmentation de l'immigration des régions subsahariennes durement impactées par les changements climatiques, ces vulnérabilités iront croissantes alors que les changements climatiques accentueront l'empreinte écologique des activités.

Afin de faire face à cet enjeu, le Maroc s'est engagé de manière volontariste à mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation dans le cadre d'une approche intégrée, participative et responsable. Cette volonté politique insufflée par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, trouve aujourd'hui son ancrage dans la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, issue d'un processus de consultation et de concertation qui a concerné toutes les parties prenantes. Cette volonté est en parfaite harmonie avec l'effort international qui doit conduire, selon le principe de responsabilité commune mais différenciée, à la mise en place d'un nouvel accord international de lutte contre le changement climatique.

La présente politique du Changement Climatique constitue le cadre opérationnel au développement d'une stratégie à moyen et long terme permettant de répondre de manière proactive et ambitieuse aux défis que pose le changement climatique. Elle constitue le socle de coordination des différentes mesures et initiatives entamées pour la lutte contre le changement climatique et se veut un instrument politique structurant, dynamique, participatif et flexible pour asseoir les fondamentaux d'une croissance verte résiliente au changement climatique.

Bien que persuadé de l'impératif de la lutte contre le changement climatique, le Royaume est conscient de ses limites. Limites financières d'abord, car l'ampleur des chantiers à mener nécessite un appui de la communauté internationale à travers l'accélération de la mise en œuvre du Fonds Vert pour le Climat avec une approche équitable entre projets d'adaptation et d'atténuation. Limites technologiques ensuite, car la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et d'atténuation nécessite le déploiement et la maîtrise de techniques et technologies propres éprouvées.

Aussi le Royaume reste convaincu que c'est sur le socle inébranlable de la solidarité entre les pays que l'humanité doit construire son nouveau modèle de création de richesse dans une vision de développement durable.

Hakima EL HAITE
*Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Energie,
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
chargée de l'Environnement*

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction | 11 |
| Chapitre I. Enjeux pour le Maroc | 14 |
| Situation climatique nationale | 14 |
| Caractéristiques et indicateurs | 14 |
| Vulnérabilité : constats, projections et impacts | 17 |
| Chapitre II. La vision nationale | 18 |
| Chapitre III. Les axes stratégiques transversaux de la PCCM | 20 |
| Chapitre IV. Les axes stratégiques sectoriels d'atténuation et d'adaptation | 24 |
| Volet atténuation | 25 |
| Volet adaptation | 29 |
| Chapitre V. Le financement de la lutte contre le changement climatique | 34 |
| Chapitre VI. Suivi et évaluation | 36 |



Liste des acronymes

| | |
|-----------------|--|
| 4C | Centre de Compétence du Changement Climatique |
| ADA | Agence de Développement Agricole |
| CC | Changement Climatique |
| CCNUCC | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CIN CC | Cadre Institutionnel National du Changement Climatique |
| CNCC | Comité National sur les Changements Climatiques |
| CNEDD | Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable |
| CNI | Communication Nationale Initiale |
| CNST-CC | Comité National Scientifique et Technique du Changement Climatique |
| CO ₂ | Dioxyde de Carbone |
| DD | Développement Durable |
| DGCL | Direction Générale des Collectivités Locales |
| DMN | Direction de la Météorologie Nationale |
| EE | Efficacité Energétique |
| ER | Energies Renouvelables |
| FDRZM | Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne |
| FNE | Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement |
| FNEDD | Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable |
| FVC | Fonds Vert pour le Climat |
| GES | Gaz à Effet de Serre |
| GIEC | Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat |
| HCEFLCD | Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification |
| LCD | Lutte Contre la Désertification |
| LEDS | Low Emission Development Strategies (Stratégies de Développement à Faibles Emissions) |

Liste des acronymes

| | |
|-------|---|
| MAP | Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime |
| MC | Ministère de la Communication |
| MCH | Microcentrale Hydraulique |
| MDE | Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement |
| MEMEE | Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement |
| MENA | Moyen-Orient et Afrique du Nord |
| MES | Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres |
| MUATN | Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire National |
| MRV | Measurement, Reporting & Verification (Mesure, Reporting & Vérification) |
| NAMA | Nationally Appropriate Mitigation Action (Mesure d'Atténuation Appropriée au Niveau National) |
| NAP | National Adaptation Plan (Plan National d'Adaptation) |
| ONEM | Observatoire National de l'Environnement |
| OREDD | Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable |
| PMV | Plan Maroc Vert |
| PNRC | Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique |
| PTRC | Plan Territorial de lutte contre le Réchauffement Climatique |
| PCD | Plan Communal de Développement |
| REDD+ | Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation forestière) |
| SNDD | Stratégie Nationale de Développement Durable |
| SCN | Seconde Communication Nationale |
| SRAT | Schémas Régionaux d'Aménagement des Territoires |
| TEP | Tonne d'Equivalent Pétrole |
| PCCM | Politique du Changement Climatique au Maroc |

INTRODUCTION

Le changement climatique, un défi planétaire

Le changement climatique constitue aujourd'hui un défi majeur auquel est confrontée l'humanité. Quoique difficiles à cerner, les conséquences de ce phénomène sont multiples, irréversibles et dépassent la capacité de réponse des écosystèmes et des humains qui risquent d'être altérés ou définitivement détruits. Le Maroc, à l'instar de nombreux pays en développement, est fortement atteint par ce phénomène et recense d'ores et déjà maints effets au niveau national.

L'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1992 marque la base pour définir les moyens de stimuler un développement durable au niveau mondial. A l'issue de cette Convention et du Protocole de Kyoto, différentes initiatives et actions ont été mises en place. Ces efforts demeurent néanmoins modestes par rapport à la marge de manœuvre restante.

ÉLÉMENTS SAILLANTS DU 1^{ER} VOLUME DU 5^{ÈME} RAPPORT DU GIEC (SEPTEMBRE, 2013) - INCIDENCES ATTENDUES POUR LE XXI^{ÈME} SIÈCLE

- **Température** : augmentation à la surface du globe de plus de 1,5°C à la fin du siècle par rapport à l'époque allant de 1850 à 1900, pour trois des quatre scénarios de modélisation du climat futur considérés ;
- **Cycle de l'eau** : les changements du cycle mondial de l'eau ne seront pas uniformes. Le contraste des précipitations entre régions humides et régions sèches ainsi qu'entre saisons humides et saisons sèches augmentera, bien qu'il puisse exister des exceptions régionales ;
- **Élévation du niveau des mers** : comprise selon les scénarios entre 0,24 m et 0,30 m sur la période 2046-2065 par rapport à 1986-2005 ;
- **Cryosphère** : poursuite de la diminution de l'étendue et l'épaisseur de la banquise arctique, de même que l'étendue du manteau neigeux de l'hémisphère Nord, d'environ 7% à la fin du siècle ;
- **Acidification des océans** : augmentation pour tous les scénarios. La baisse du pH varie en fonction de ces derniers dans des intervalles allant de 0,06 à 0,32 ;
- **Cycle de carbone** : les concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre (GES) ont atteint 400 ppm en 2013. Les 4 scénarios considérés prévoient une amplification de l'accroissement des émissions cumulées de CO₂ pour la période 2012-2020. La moyenne atteindra 990 GtCO₂ pour le scénario le plus optimiste, et 6180 GtCO₂ pour le plus pessimiste.

Engagement du Maroc au régime international sur le changement climatique

Le Maroc, pays faiblement émetteur mais vulnérable aux effets du changement climatique, a pris très tôt ses responsabilités en dessinant progressivement les contours de sa propre vision, tout en se conformant aux mesures entreprises au niveau global. A cet effet, le Maroc s'aligne parfaitement aux obligations prévues par le cadre international sur le changement climatique. La Première et Seconde Communication Nationale témoignent de son engagement dans le cadre de la CCNUCC, un engagement confirmé et renforcé par la Troisième Communication Nationale actuellement en cours de préparation.

De surcroît, le Maroc a lancé plusieurs stratégies sectorielles volontaristes d'envergure intégrant la dimension environnementale, et notamment celle du changement climatique, dans des domaines clés de l'économie nationale (énergie, transport, agriculture, tourisme, bâtiment, pêche, eau, déchets, forêt, etc.). Cet engagement marque le début d'une mutation vers une nouvelle politique climatique en cohérence avec l'évolution socio-économique du pays.

Le Maroc a été l'un des premiers pays à mettre en place une Autorité Nationale Désignée pour les Mécanismes de Développement Propre, dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Le Maroc a également soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de CCNUCC (en janvier 2010), une liste de Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (« NAMAs ») qu'il compte mettre en œuvre pour atténuer ses émissions des GES à l'horizon 2020. Nonobstant, la mise en œuvre des différents projets et mesures planifiés dans ce cadre demeure confrontée à l'insuffisance des ressources financières au niveau national. L'appui de la coopération internationale et la mobilisation des ressources additionnelles sont cruciales pour la mise en œuvre de la Politique du Changement Climatique au Maroc.

La contribution au développement durable du Maroc par une dimension stratégique : la PCCM

Le Maroc souscrit pleinement à la déclaration politique « L'avenir que nous voulons » adoptée en juin 2012, lors du Sommet Rio + 20. L'opérationnalisation de cette déclaration, ainsi que des orientations et mesures inhérentes à la « Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable » (CNEDD) et le « Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique » (PNRC), sera concrétisée avec l'adoption de la future « Stratégie Nationale de Développement Durable » (SNDD), actuellement en cours d'élaboration et qui « marquera l'aboutissement au Maroc d'un engagement résolu pour le développement

durable et une gouvernance renouvelée ». L'adoption de la Nouvelle Constitution vient accompagner cette opérationnalisation en favorisant un développement économique durable, compatible avec la protection de l'environnement, des richesses géographiques, patrimoniales, culturelles et historiques.

La PCCM vient s'inscrire dans cette approche et matérialise la réponse du Maroc aux Accords de Cancun. Elle constitue un outil de coordination des différentes mesures et initiatives entamées pour la lutte contre le changement climatique et se veut un instrument politique structurant, dynamique, participatif et flexible pour un développement à faible intensité de carbone et résilient aux effets du changement climatique.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA SNDD

Pilier économique

Conjuguer compétitivité et durabilité.

Pilier social

Assurer le développement humain et la cohésion sociale.

Pilier environnement

Systématiser la prise en compte des enjeux environnementaux.

Pilier gouvernance

Une gouvernance pour un développement plus durable.

QUELQUES DISPOSITIONS DE LA NOUVELLE CONSTITUTION DU MAROC EN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Article 31

L'accès à un environnement sain et au développement durable est reconnu comme étant droit de tous les citoyens.

Article 35

L'Etat œuvre à la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre (...) la préservation des ressources naturelles et des droits des générations futures.

Article 88

L'environnement fait partie des priorités du Royaume. Le Chef du gouvernement, après sa désignation, est appelé à présenter le programme qu'il compte appliquer, dans les domaines intéressant la politique économique, sociale, environnementale, culturelle et extérieure.

CHAPITRE I

ENJEUX POUR LE MAROC

I SITUATION CLIMATIQUE NATIONALE

Situé au nord du continent africain, le Maroc se distingue par quatre types de climat : humide, subhumide, semi-aride et aride. Les observations climatiques, réalisées sur les dernières décennies, indiquent que les régions qui étaient classées sous climat humide ou subhumide régressent au profit des régions à climat semi-aride à aride. Les projections climatiques établies par la Direction de la Météorologie Nationale prévoient une augmentation des températures moyennes estivales de l'ordre de 2°C à 6°C et une régression de 20% en moyenne des précipitations d'ici la fin du siècle.

I CARACTÉRISTIQUES ET INDICATEURS

GÉOGRAPHIE

- Superficie : 710 850 km²
- Position géographique privilégiée : nord de l'Afrique aux portes de l'Europe
- Façade atlantique : 2 934 km
- Façade méditerranéenne : 512 km
- Grande diversité de reliefs

DÉMOGRAPHIE

- Population :
 - > 31,89 millions d'habitants (2010) ;
 - > 35,36 millions d'habitants (2020) ;
 - > 41,36 millions d'habitants (2050) ;
- Taux d'accroissement démographique de 1,1% en 2007 (avoisinant le taux mondial) ;
- Baisse continue du taux de croissance : 3% dans les années 1950, 1,4% en 2000 et 1,1% en 2007 ;
- Population jeune : 31,2% (0-14 ans), 60,7% (15-59 ans).

ECONOMIE

- Progression annuelle moyenne du PIB réel de l'ordre de 3,3% entre 2001 et 2012 ;
- Secteurs leaders de l'économie marocaine :
 - > l'industrie : représente en moyenne 28% du PIB ;
 - > l'agriculture : contribue à hauteur de 19% du PIB et à environ 80% de l'emploi rural direct ;
- Consommation nationale d'énergie primaire en hausse (taux d'augmentation annuel de 5% sur les dernières années), établie en 2011 à 16,9 MTEP ;
- Consommation énergétique par capita modeste (0,52 TEP en 2011), en comparaison avec la moyenne mondiale (1,7 TEP) ;
- Dépendance énergétique à l'extérieur quasi-totale (actuellement avoisinant 97%).

ENVIRONNEMENT

Eau

- 135 grands barrages d'une capacité totale de près de 17,5 milliards de m³ ;
- 4 milliards de m³ des ressources souterraines exploitables ;
- Eau potable :
 - > Taux de desserte urbaine : 100% ;
 - > Taux de desserte rurale : > 92%.

Biodiversité

- Au niveau du Bassin Méditerranéen, la biodiversité marocaine occupe la 2^{ème} place après la Turquie, avec un taux d'endémisme global de 20% ;
- Le Maroc compte 10 parcs nationaux, totalisant une superficie de 750 000 ha ;
- Le Maroc compte 3 Réserves de Biosphères. Une 4^{ème} est envisagée dans le Moyen Atlas ;
- Le Maroc dispose d'une grande diversité écosystémique et paysagère, avec 40 types de grands écosystèmes naturels :
 - > 4 500 espèces de la flore vasculaire ;
 - > 550 espèces de vertébrés ;
 - > Des milliers d'espèces invertébrés.

- 7 000 espèces ont été identifiées dans la flore marocaine et 24 661 dans la faune marocaine ;
- 24 zones humides marocaines ont été classées zones RAMSAR jusqu'à 2005.

Espèces menacées en disparition

- 2,5% de la faune marocaine, soit 613 espèces, sont considérées rares ou menacées ;
- 1 641 espèces ou sous espèces sur les 4 500 espèces de la flore vasculaire sont rares ou menacées.

Emissions des GES

- Emissions globales et par capita modestes mais en augmentation continue :
 - > 48,07 Mteq CO₂ en 1994→ 1,84 Teq CO₂/habitant ;
 - > 63,44 Mteq CO₂ en 2000→ 2,21 Teq CO₂/habitant ;
 - > 75,04 Mteq CO₂ en 2004→ 2,5 Teq CO₂/habitant ;
- Le Maroc fait partie des pays les moins émetteurs dans la zone MENA ;
- Le secteur de l'Energie est responsable de plus de 52% des émissions globales du pays, suivi par l'agriculture avec 31%, pour l'année 2004 ;
- Absorptions de CO₂ :
 - > 5 090 kT en 1994 (CNI) ;
 - > 5 623,73 kT en 2000 (SCN).

Vulnérabilité

Situé en Afrique et disposant d'une façade méditerranéenne importante, le Maroc est un pays très vulnérable à la variabilité du climat, selon le 4^{ème} rapport d'évaluation du climat du GIEC.

I VULNÉRABILITÉ : CONSTATS, PROJECTIONS ET IMPACTS

Constats

Le Maroc, de par sa position géographique, son climat, son littoral, entre autres, est fortement affecté par le changement climatique et présente une vulnérabilité de plus en plus croissante. Réchauffement moyen global sur tout le territoire estimé autour de 1°C, variabilité temporelle et spatiale des précipitations avec une baisse significative oscillant entre 3% et 30% selon les régions, accélération des phénomènes extrêmes (notamment les sécheresses et les inondations), tendance à la hausse des vagues de chaleur et à la baisse des vagues de froid, élévation du niveau de la mer, constituent les principaux phénomènes recensés au Maroc durant les dernières décennies. Cette vulnérabilité est accentuée par différents facteurs dont la structure du tissu économique, le niveau de conscience et de connaissance, le cadre légal, l'absence d'approche adaptée par territoire, etc.

Projections et Impacts

Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient jusqu'en 2030, la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans devrait plus que doubler en comparaison avec l'année 2004 (selon les projections réalisées par le Haut-Commissariat au Plan). Vu sa fragilité et sa faible capacité d'adaptation à la chaleur, cette tranche de population serait exposée à des problèmes de santé lors d'épisodes de canicules et de vagues de chaleur.

Plusieurs secteurs seront impactés, notamment l'agriculture, en raison du stress hydrique, et l'aviculture. Le secteur de l'eau fait actuellement face à des défis liés notamment à l'accroissement de la demande, la raréfaction des ressources en eau et la surexploitation des eaux souterraines. Une situation qui risque de s'aggraver de plus en plus par le changement climatique, notamment en raison de l'accentuation des phénomènes extrêmes tels que la sécheresse et les inondations. L'économie du pays, étant très dépendante des ressources en eau, de l'agriculture et du littoral, serait fortement atteinte.

En outre, le Maroc subit les conséquences régionales du changement climatique qui induisent la recrudescence des flux migratoires, en l'occurrence en provenance de l'Afrique Subsaharienne. Dans ce cadre, le Maroc œuvre pour la régularisation de la situation de plus de 52 000 immigrants illégaux à travers l'adoption d'une stratégie intégrée et proactive qui accompagne l'évolution socio-économique du pays.

CHAPITRE II

LA VISION NATIONALE

Le Maroc ambitionne de poursuivre ses efforts de lutte contre le changement climatique dans le cadre d'une vision globale de développement durable. L'objectif est d'assurer la transition vers un développement faiblement carboné et résilient aux impacts négatifs du changement climatique, aspirant à contribuer aux efforts globaux de lutte contre ce phénomène.

La Vision Nationale place donc la lutte contre le changement climatique comme priorité nationale, contrainte utilisée comme levier pour la construction d'une économie verte au Maroc. La Vision Nationale vient guider l'action publique dans toutes ses décisions, aux niveaux transversal et sectoriel, national et local, de manière cohérente et convergente, en tenant compte de l'interaction entre ces multiples niveaux. En concordance avec la Stratégie Nationale du Développement Durable, la Vision Nationale repose sur les quatre piliers suivants :



La PCCM vient accompagner la concrétisation de cette Vision Nationale et se propose de capitaliser sur les mesures et actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies. Elle est établie à l'horizon 2030, échéance retenue pour la majorité des stratégies nationales sectorielles et intersectorielles, et se veut un instrument flexible et dynamique, doté d'un mécanisme de suivi et d'évaluation qui permettra d'apporter les ajustements nécessaires.



Pour faire de cette Vision Nationale une réalité à moyen et long terme, en tenant compte des acquis comme des lacunes, des axes stratégiques sont proposés et sont annoncés en détail dans les chapitres qui suivent.



CHAPITRE III

LES AXES STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX DE LA PCCM

La coordination entre les politiques sectorielles appelle au développement de mesures transversales pour les secteurs concernés par le changement climatique. Fort de ce constat, la Vision Nationale du Maroc a été développée en se basant sur six axes stratégiques transversaux, présentés ci-dessous :

- 1. Renforcement du cadre légal et institutionnel** : le cadre institutionnel existant, construit de manière progressive pour répondre aux exigences de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, n'est ni suffisant ni adapté pour une mise en œuvre effective de la PCCM (peu favorable à la coordination et l'arbitrage des politiques publiques). Il en est de même pour le cadre légal actuel. Il est donc nécessaire de renforcer le Cadre Institutionnel National du Changement Climatique par des mesures légales et réglementaires concrètes, conformément aux dispositions de la loi-cadre de l'environnement et du développement durable.
- 2. Amélioration de la connaissance et de l'observation** : les nombreuses études réalisées à date confirment l'importance des lacunes en matière d'acquisition, de gestion et de consolidation des données (risques climatiques et vulnérabilité, sources et niveaux d'émissions, potentiel et opportunités de réduction de celles-ci, etc.). Il est donc nécessaire de développer davantage les connaissances sur le changement climatique et la science du climat et de renforcer les systèmes d'observation, de suivi et de prévision des impacts du changement climatique.
- 3. Déclinaison territoriale** : la prise en considération des spécificités territoriales et l'engagement actif des collectivités sont deux éléments primordiaux dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il conviendrait à ce stade de renforcer la convergence territoriale et de décliner les objectifs nationaux en Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC). Ces derniers gagneraient à être articulés avec les Schémas Régionaux d'Aménagement des Territoires (SRAT) qui aboutissent à des Plans d'Actions Régionaux Intégrés.
- 4. Prévention et réduction des risques climatiques** : le Maroc s'est fermement engagé dans des actions d'adaptation, pour de nombreux secteurs et domaines d'activités (Plan National de Protection Contre les Inondations, Plan National de Lutte contre la Désertification, Plan Directeur de Reboisement...). De telles initiatives sont à consolider, certains aspects sont à approfondir ou à améliorer (vulnérabilité des infrastructures et des écosystèmes, connaissance des risques climatiques...).

5. Sensibilisation, responsabilisation des acteurs et renforcement des capacités : la lutte contre le changement climatique dépend de tous : individus, collectivités, groupes d'intérêt, entreprises publiques et privées, décideurs locaux et nationaux. De ce fait, il est nécessaire d'intensifier les efforts de sensibilisation en facilitant l'accès à l'information, en organisant des ateliers de formation, en déployant une campagne de communication à grande échelle (médias de masse ou médias sociaux), entre autres, et de renforcer les capacités des différents acteurs pour assoir les compétences nécessaires à une meilleure adaptation au changement climatique et une atténuation plus efficace de ses impacts.

6. Promotion de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique : au niveau national, différents établissements mènent des travaux de recherche en relation avec les thèmes du changement climatique. Toutefois, pour une meilleure caractérisation des risques, des éventuels bénéfices associés à ce phénomène et de la vulnérabilité des différentes composantes, la recherche et l'innovation doivent être soutenues et renforcées. En outre, il conviendrait de promouvoir les partenariats et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de la diffusion et du transfert des technologies qui constitue une pierre angulaire pour lutter efficacement contre le changement climatique.

Les actions relatives aux axes transversaux de la PCCM sont présentées dans le tableau ci-dessous :



| Axe transversal | Actions préconisées | Initiateur de l'action | Calendrier | Financement | |
|---|---|-------------------------|------------|-------------|---------------|
| | | | | National | International |
| Renforcement du cadre légal et institutionnel | Renforcer le Cadre Institutionnel National du Changement Climatique (CIN CC) par un dispositif réglementaire issu de la Loi-Cadre de l'Environnement et du Développement Durable qui définit les structures institutionnelles nécessaires (CNCC, CNST-CC, etc.), leurs rôles, attributions, composition, moyens et synergies. | MEMEE/AMDE | CT | | |
| | Placer le CIN CC au sein du dispositif de gouvernance environnemental préconisé par la Loi-Cadre de l'Environnement et du Développement Durable. | MEMEE/AMDE | MT | | |
| | Renforcer l'intégration des considérations liées aux CC dans toutes les politiques publiques (stratégies, programmes et plans de développement). | MEMEE/AMDE | MT et LT | | |
| | Mettre en place un cadre national pour la réalisation des bilans carbone par les entreprises. | MEMEE/AMDE | MT et LT | | |
| Amélioration de la connaissance et de l'observation | Améliorer le processus de collecte et gestion des données relatives au CC, notamment pour le suivi de la vulnérabilité et des émissions de GES par la mise en place d'un système d'information. | MEMEE/AMDE | CT et MT | | |
| | Mettre en place un Centre de Compétence du Changement Climatique (4C) en tant que réseau de coopération et de coordination permanent et structuré fédérant les efforts et les données des institutions publiques, des collectivités territoriales, des universités et du secteur privé en vue de renforcer les capacités du Maroc en matière d'adaptation au CC et de réduction des émissions de GES. | MEMEE/AMDE | MT | | |
| Déclinaison territoriale | Renforcer le rôle de l'Observatoire National de l'Environnement (ONEM) et des Observatoires régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) dans le cadre du 4C pour l'établissement et la gestion de banques de données (nationale et régionale) sur l'évolution du climat (projections/scénarios), les événements extrêmes, la vulnérabilité des milieux et l'inventaire des émissions de GES. | MEMEE/AMDE | MT | | |
| | Renforcer le rôle du 4C dans l'amélioration de la qualité des données relatives au CC à travers la publication de données spécifiques au Maroc (exemple : indices de vulnérabilité, risques climatiques, facteurs d'émissions de GES, etc.). | MEMEE/AMDE | MT et LT | | |
| | Evaluer les lacunes et les besoins humains, matériels et technologiques en matière d'observation et de prévision à court, moyen et long terme. | MEMEE/AMDE, DMVN | MT | | |
| | Elaborer et mettre en œuvre des Plans Territoriaux de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC) en mettant la priorité sur l'identification des zones les plus vulnérables, des risques climatiques et la réduction des inégalités sociales faces aux impacts négatifs du CC. | MEMEE/DE, MUATN et DGCL | CT et MT | | |
| | Intégrer les considérations liées au CC dans les Plans Communaux de Développement (PCCD). | MEMEE/AMDE et DGCL | CT et MT | | |

| | | | | |
|--|---|-----------------------------|----------|--|
| Prévention et Réduction des risques climatiques | Elaborer un Plan National de Prévention et de Réponse aux Risques Climatiques. | MEMEE/MDE, DGCL, DMN et Eau | CT et MT | |
| | Actualiser et mettre en œuvre le Plan National de Protection contre les Inondations. | MEMEE/MDE, DGCL, DMN et Eau | CT et MT | |
| | Perfectionner le dispositif d'alerte aux événements météorologiques extrêmes et mettre en place un système d'information dédié à la vigilance climatique et à l'alerte aux événements extrêmes ayant un accès facile et gratuit pour tous les acteurs sectoriels. | DGCL et DMN | MT et LT | |
| | Sensibilisation, Responsabilisation des acteurs et Renforcement des capacités | MEMEE, DGCL et MC | CT et MT | |
| Promotion de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique | Renforcer les capacités humaines et techniques des acteurs du 4C en matière d'outils de statistique et de modélisation performant pour mieux réaliser les missions de suivi et de prospective climatique et d'établissement des projections d'émissions tendancielles des GES au niveau sectoriel. | MEMEE/MDE | MT et LT | |
| | Promouvoir le rôle du 4C dans la mise en réseau de l'expertise publique et privée, de la recherche scientifique et des réseaux d'experts. | MEMEE/MDE | CT et MT | |
| | Intégrer davantage la science et l'ingénierie du climat dans les cursus universitaires et les formations d'ingénieurs. | MES | MT et LT | |
| | Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les thèmes liés au CC pour différents acteurs en vue de permettre la prise en considération de ce phénomène et son intégration dans les politiques et les processus de décision. | MEMEE/MDE | CT et MT | |
| | Former les acteurs publics pour qu'ils s'approprient la vision, les concepts et l'approche intégrée de la lutte contre les CC et qu'ils intègrent les éléments du régime international sur le climat. | MEMEE/MDE | MT et LT | |
| | Mettre en place un réseau permanent et structuré de recherche sur le climat au sein du 4C, assurant la coopération et la coordination entre les établissements impliqués dans les travaux de recherche liés au CC et de développement de techniques et technologies innovantes (adaptation et atténuation). | MEMEE/MDE | MT et LT | |
| | Positionner le 4C comme acteur actif dans l'échange d'expériences et le dialogue international relatif au CC. | MEMEE/MDE | LT | |
| | Évaluer les besoins technologiques en matière d'adaptation au CC et d'atténuation des émissions. | MEMEE/MDE | MT et LT | |
| | Optimiser le transfert des technologies en encourageant et soutenant les partenariats et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. | MEMEE/MDE | MT et LT | |

Légende :

CT : Court Terme à l'horizon 2015 • MT : Moyen Terme à l'horizon 2020 • LT : Long Terme à l'horizon 2030

CHAPITRE IV

LES AXES STRATÉGIQUES SECTORIELS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION

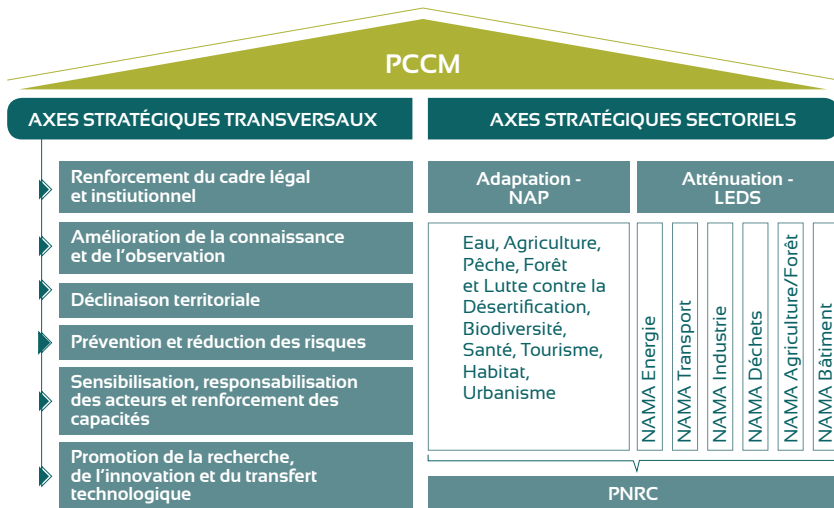
Conscient de sa vulnérabilité et de l'urgence d'agir, le Maroc a affiché très tôt son engagement en matière de lutte contre le CC à travers l'instauration des piliers d'une politique volontariste dans différents secteurs. Sa politique climatique vise l'atténuation des émissions des GES, la réduction de la vulnérabilité, l'anticipation des risques, l'adaptation de la population, des secteurs économiques et des milieux naturels...

Outre les axes transversaux proposés pour accompagner la concrétisation de la Vision Nationale, la PCCM, en tant qu'instrument de coordination, vient capitaliser sur les divers programmes et stratégies mis en œuvre pour affronter les contraintes climatiques et devrait assurer une actualisation continue des objectifs fixés en fonction de l'évolution réalisée. Un processus d'identification et de coordination des politiques et mesures sectorielles sera mis en place afin d'assurer un dispositif d'action complet pour réaliser la Vision Nationale (voir Chapitre VI).

Il est prévu d'élaborer l'axe stratégique d'atténuation comme une Stratégie de développement à faibles émissions de carbone (Low Emission Development Strategy – LEDS) à l'horizon 2015, qui prendra en compte les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Nationally Appropriate Mitigation Actions – NAMAs) couvrant la majorité des secteurs économiques émetteurs de GES.

Le volet adaptation sera quant à lui accompagné du développement du Plan National d'Adaptation (National Adaptation Plan – NAP) visant à identifier les activités prioritaires pour répondre aux besoins urgents et immédiats d'adaptation au CC.

Le schéma ci-dessous présente un aperçu des principales mesures instaurées et planifiées pour concrétiser la PCCM :



VOLET ATTÉNUATION

Les mesures établies pour la réduction des émissions des GES concernent différents secteurs. Les principaux objectifs fixés ou les estimations du potentiel d'atténuation des émissions pour les secteurs concernés sont présentés ci-dessous :

I Energie

La Stratégie Énergétique Nationale établie à l'horizon 2030 trace une nouvelle orientation du secteur, basée principalement sur la promotion des énergies renouvelables (ER) et l'économie d'énergie à travers des mesures d'efficacité énergétique (EE). Un récapitulatif des principaux objectifs fixés par cette Stratégie est présenté ci-dessous :

| Objectif global | Potentiel | Potentiel réalisable (MW) | | Energie épargnée (kTep/an) | | Emissions CO ₂ évitées (MT/an) | | |
|-----------------|---------------------------|------------------------------------|-------|----------------------------|----------|---|-------|------|
| | | 2020 | 2030 | 2020 | 2030 | 2020 | 2030 | |
| ER | Eolien | 25 000 MW | 5 520 | 624 | 1 561 | 4,25 | 10,6 | |
| | Solaire | 5 kWh/m ² /j | PV | 200 | 29 | 59 | 0,22 | |
| | | | CES | 1 700 000 m ² | 103 | 181 | 0,62 | 1,2 |
| | | | CSP | 470 | 162 | 344 | 1,1 | 2,36 |
| | Hydraulique | 987 MW et 200 sites MCH identifiés | - | - | - | - | - | - |
| Biomasse | Grand potentiel (déchets) | 200 | 400 | 169 | 339 | 1,15 | 2,3 | |
| EE | Bâtiment | - | - | 602 | 957 | 2 466 | 3 918 | |
| | Industrie | - | - | 360 kTep | 450 kTep | | | |
| | Transport | Voir rubrique Transport | | | | | | |

I Transport

Ayant pour principaux objectifs la réduction des coûts logistiques et l'accélération de la croissance du PIB, la Stratégie Nationale de Développement de la Compétitivité Logistique vise aussi la participation au développement durable du pays à travers :

- la réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 35% à l'horizon 2020 ;
- la baisse du nombre de tonnes transportés/km parcouru de 30% à l'horizon 2020.

I Industrie

Dans le cadre du Pacte National pour l'Émergence Industrielle, entré en vigueur en 2009, et de la 3^{ème} édition des Assises de l'Industrie tenue en février 2013, un contrat-programme pour l'industrie chimie-parachimie a été signé et prévoit, entre autres, des mesures relatives à :

- la préservation de l'environnement ;
- la rationalisation de l'utilisation des matières premières, notamment par le recyclage et la valorisation des déchets ;
- la rationalisation de l'utilisation de l'énergie spécialement à travers des mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

I Déchets

Différentes mesures d'atténuation des émissions de GES sont planifiées dans le secteur des déchets, notamment dans le cadre du PNDM. Ces mesures concernent principalement :

- la réhabilitation des décharges non-contrôlées ;
- la valorisation des émanations de méthane des décharges ;
- la mise en place de filières de recyclage-valorisation des déchets.

I Forêt

Quatre stratégies reflètent les efforts déployés en vue de renforcer la préservation et la gestion durable des ressources génétiques forestières et d'assurer une atténuation des émissions de GES, il s'agit du :

- Plan Directeur de Reboisement, lancé en 1994, visant l'atteinte d'un reboisement de 1,5 millions d'ha en 2030. Le potentiel d'atténuation varie entre 1 500 000 et 2 210 376 TeqCO₂/an selon le scénario de référence et peut atteindre 3 700 000 TeqCO₂/an en cas d'une mise en œuvre d'une stratégie REDD+ ;
- Plan Directeur pour la Prévention et la Lutte contre les Incendies de forêts qui sera renforcé davantage dans le cadre du scénario REDD+, ce qui permettra un gain moyen en termes de réduction des émissions d'environ 380 000 TeqCO₂/an ;

- Stratégie de Lutte contre le Surpâturage, ciblant le rétablissement de l'équilibre pastoral sur l'ensemble des terres surpâturées et qui permettra, selon les hypothèses, une réduction moyenne des émissions variant entre 2 385 768 TeqCO₂/an et 6 120 252 TeqCO₂/an sur la période 2013-2030 ;
- Stratégie Nationale de Maîtrise de l'Energie, prévue dans le cadre du scénario REDD+, permettant une économie de bois énergie d'origine forestière équivalente à 207 140 m³/an en moyenne. Cela correspond à un potentiel de réduction des émissions de 227 855 TeqCO₂/an.

I Agriculture

Restructurer le secteur agricole et assurer sa mise à niveau constituent les cibles du Plan Maroc Vert, lancé en 2008. La dimension du changement climatique y est incorporée pour l'amélioration de la résilience du secteur et l'atténuation de ses émissions de GES. Concernant l'atténuation des émissions des GES, et à travers la mise en œuvre de projets de changement et de gestion des terres dans le cadre du PMV, la ligne de base est estimée à 61 773 196 TeqCO₂ avec un potentiel de réduction estimé entre 16 439 680 (scénario pessimiste) et 117 000 000 TeqCO₂ (scénario ultime).



VOLET ADAPTATION

La lutte contre le changement climatique appelle à l'instauration d'actions visant principalement la réduction de la vulnérabilité des secteurs économiques, des populations et des milieux naturels et le renforcement de leurs capacités d'adaptation aux contraintes climatiques. Le Maroc a établi dans ce sens divers programmes et stratégies :

E Eau

Le changement climatique impacte significativement la disponibilité des ressources en eau. Pour répondre aux besoins de sa population et éviter les défaillances pouvant s'accroître lors des prochaines décennies, le Maroc a mis en place sa Stratégie Nationale de l'Eau, établie à l'horizon 2030, avec pour principaux objectifs :

- La gestion de la demande et la valorisation de l'eau par :
 - > le programme d'économie d'eau en irrigation ;
 - > l'économie d'eau potable, industrielle et touristique avec incitation à l'utilisation des pratiques économes.
- La gestion et le développement de l'offre à travers :
 - > la construction de 60 grands barrages pour la mobilisation de 1,7 Mds m³/an et plusieurs petits barrages ;
 - > le transfert des ressources en eaux brutes des bassins du Nord vers le Sud (800 Mm³/an) ;
 - > la mobilisation des ressources non conventionnelles par la réutilisation des eaux usées traitées, le captage des eaux de pluie, le dessalement de l'eau de mer et la déminéralisation des eaux saumâtres.
- La préservation et la protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles ;
- La réduction de la vulnérabilité liée aux inondations et aux sécheresses à travers :
 - > les Travaux de protection contre les inondations (PNI) ;
 - > le Plan de gestion des sécheresses par bassin hydraulique ;
 - > l'amélioration de la prévision hydrométéorologique.

I Agriculture

L'agriculture constitue un levier stratégique pour le développement socio-économique au Maroc. Le secteur reste très dépendant des précipitations et donc des aléas climatiques. Des programmes et des plans ont été lancés en vue d'améliorer la résistance du secteur face aux dérives climatiques, il s'agit du :

- Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation qui cible l'atténuation de la contrainte hydrique et une gestion conservatoire et durable des ressources en eau destinées à l'agriculture irriguée. Pour ce faire, il est prévu de passer à l'irrigation localisée sur une superficie de 555 000 ha, ce qui permettrait à l'horizon 2020 une économie considérable des ressources en eau de près de 1,4 milliard de m³/an ;
- Projet d'Intégration du Changement Climatique mis en œuvre en 2011 par l'ADA dans le cadre du Plan Maroc Vert lancé en 2008. Ce projet vise le renforcement des capacités au niveau institutionnel et au niveau des agriculteurs dans cinq régions cibles et comporte deux principales composantes :
 - > le renforcement de l'intégration du CC par les institutions concernées. La réalisation de cette composante est confiée à l'ADA ;
 - > la promotion des technologies de résilience au CC auprès des agriculteurs bénéficiaires des projets pilier II. Ces actions seront exécutées par les Directions Régionales de l'Agriculture avec l'assistance de l'ADA.

I Pêche

Disposant d'un patrimoine halieutique important, et vu l'importante contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale, le Maroc a mis en place en 2009 le Plan Halieutis qui vise une exploitation durable des ressources et une réduction de l'empreinte écologique exercée à travers :

- la préservation de la biodiversité du milieu marin et des espèces menacées ;
- la lutte contre la surpêche ;
- la promotion des pratiques de pêche durable.

I Santé

Le changement climatique constitue une grande menace pour la santé humaine. Le secteur de la santé au Maroc est peu adapté à faire face aux impacts inéluctables du changement climatique. Pour pallier ces faiblesses, le Maroc a lancé en 2010 la Stratégie d'adaptation du Secteur de la Santé au changement climatique, axée sur :

- la protection de la santé de la population face aux impacts du changement climatique et la réduction des inégalités devant les risques sanitaires ;
- l'amélioration du système de surveillance épidémiologique ;
- le renforcement de la résilience des infrastructures sanitaires face aux événements extrêmes ;
- la préparation des plans d'urgence et de riposte ;
- le renforcement des capacités des professionnels en matière de CC ;
- la promotion de la recherche sur les impacts du CC sur la santé ;
- l'information et la sensibilisation efficace des différentes tranches de populations : décideurs, personnes vulnérables...

I Forêt et lutte contre la dégradation des terres

La forêt marocaine constitue un patrimoine riche et diversifié, soumise à de multiples pressions naturelles et anthropiques et menacée par divers phénomènes dont la désertification qui affecte de grandes étendues et s'intensifie avec le climat aride. Pour faire face à ces pressions, le Maroc a mis en place plusieurs plans, stratégies et programmes qui ont eu une grande contribution dans le maintien de la capacité adaptative des écosystèmes et leur résilience, notamment :

- le Plan Directeur de Gestion Conservatoire des Terres en Zones Pluviales (1994) ;
- le Plan Directeur des aires Protégées (1995) ;
- la Stratégie de Développement des Terres de Parcours (1995) ;
- le Plan Directeur de Reboisement (1996) ;
- le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (1997) ;
- le Programme Forestier National (1998) ;
- le Plan Directeur de Lutte Contre les Incendies de Forêts (2001) ;
- la Stratégie Nationale de Surveillance et de Suivi de la Santé des Forêts (2008) ;
- la Stratégie Nationale de Développement des Forêts Urbaines et Périurbaines (2009).

L'action de l'Etat a évolué vers une planification territoriale intégrée traduite récemment dans le cadre du Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification actualisé (PANLCD, 2012) qui vise principalement à gérer durablement les ressources naturelles en réduisant la pression humaine, à assurer une meilleure connaissance des phénomènes de désertification et de dégradation des terres...

I Biodiversité

Le Maroc est caractérisé par une grande diversité écologique qui est à l'origine de la beauté et la richesse de ses paysages et milieux naturels. C'est en effet l'un des piliers sur lesquels repose son développement économique et social. La protection de cette diversité biologique constitue une priorité du pays traduite par la Stratégie Nationale de la Conservation et de l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique, lancée en 2004, dans l'objectif de concilier entre réalités économiques et sociales et besoins écologiques. Cette stratégie est fondée sur les principaux objectifs suivants :

- la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- l'amélioration de la connaissance et la promotion de la recherche scientifique ;
- la sensibilisation et l'éducation à travers l'élaboration de programmes spécifiques et destinés pour des populations-cibles.

En plus de cette stratégie, un projet d'Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc (ASIMA) a été lancé en 2013 dans le cadre du PMV visant le renforcement de l'adaptation des mesures de conservation des sols et de la biodiversité par les petits agriculteurs bénéficiaires des projets Pilier II.

I Tourisme

Le tourisme constitue un secteur clé de l'économie nationale de par sa contribution au PIB et son rôle dans la création d'emploi. La situation géographique, le patrimoine naturel et culturel, les infrastructures disponibles, entre autres, attirent un nombre considérable de touristes chaque année. La Stratégie Touristique Nationale – Vision 2020 a pour ambition de promouvoir un tourisme durable et de placer le Maroc comme destination de référence en matière de développement durable sur le pourtour méditerranéen. En matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, cette Vision est basée sur les orientations suivantes :

- assurer la préservation des ressources au sens large incluant le patrimoine naturel et culturel, le patrimoine matériel et immatériel ;
- incorporer la durabilité dans les normes et référentiels touristiques, dans la stratégie marketing.

Le pilotage et le suivi de la composante « durabilité touristique » de la Vision 2020 s'appuie autour d'un set d'Indicateurs de Développement Durable dans le secteur touristique, permettant d'assurer la visibilité de la stratégie et une prise en considération des impératifs de durabilité dans les projets touristiques. Ces indicateurs seront mis graduellement sur tout le territoire national.

I Urbanisme et Aménagement du Territoire

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire National (MUATN) déploie des mesures d'adaptation dans divers domaines :

- **Oasis** : Ces mesures ont été traduites par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Aménagement et du Développement des Oasis au Maroc. Différents projets ont été réalisés dans ce cadre notamment au niveau des oasis de Tafilalet et du Draa visant la préservation des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et l'ensablement, etc.
- **Montagne** : Il s'agit de la Stratégie et programmes de développement territoriaux durables des zones de montagne, qui, à travers l'élaboration de projets, visent principalement la lutte contre les inondations, la valorisation des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie de la population (au Moyen Atlas oriental et la vallée de Moulouya) et l'intégration de la composante CC.
- **Développement rural** : Dans le cadre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Rural, plusieurs projets ont été mis en place visant la gestion des risques, la lutte contre les inondations, la préservation de la biodiversité, etc. Le Fonds pour le Développement Rural des Zones de Montage (FDRZM) vient appuyer divers projets visant la réduction des effets du CC.
- **Littoral** : La stratégie nationale de gestion intégrée du littoral marocain est en cours de lancement. Cette stratégie s'assigne comme objectif d'esquisser une vision prospective des évolutions futures du littoral considérant les effets du CC et de concevoir un modèle de sa gestion intégré en déclinant les mécanismes nécessaires à mettre en place.

Outre ces domaines, le MUATN vise à intégrer la notion de durabilité dans d'autres volets. En effet, le projet de Code de l'Urbanisme, à travers son incorporation de la durabilité dans les schémas directeurs d'agglomérations et les plans d'aménagement communaux, traduit le respect des critères de DD dans l'élaboration des stratégies de développement urbain.



CHAPITRE V

LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La volonté d'opérer une transition vers un développement faiblement carboné et résilient aux impacts négatifs du changement climatique exige la mobilisation d'importantes ressources financières qui dépassent les capacités de financement au niveau national.

L'insuffisance ou le manque de ressources financières représente un obstacle colossal pour la concrétisation de la PCCM. A cet égard, la Vision Nationale ainsi que les axes stratégiques transversaux et sectoriels de la PCCM serviront de cadre de référence pour porter politiquement, de manière crédible et cohérente, les actions d'atténuation ou d'adaptation appropriées au niveau national en quête de financements internationaux notamment dans le cadre de coopération régionale ou bilatérale. La capacité de mobiliser des ressources financières additionnelles et adaptées tant au niveau national qu'international doit être renforcée. Pour ce faire, il est prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :



| Type de mesure | Actions | Calendrier |
|---------------------------------------|--|------------|
| Institutionnel | Affiner les estimations relatives aux coûts des politiques et des mesures de lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation). | MT |
| | Inscrire l'institutionnalisation de la finance climat au Maroc dans le cadre de la transformation du Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement (FNE) en Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD) préconisée par la loi-cadre de la CNEDD. | CT & MT |
| | Intégrer les financements publics dédiés aux mesures d'atténuation et d'adaptation dans le budget de l'Etat (subventions dites positives). | LT |
| | Identifier les subventions dites négatives dans le cadre de la Loi de Finances en vue de leur suppression. | LT |
| | Consolider les données relatives aux financements nationaux (FNE, FDRZM, etc.) et internationaux (coopération bilatérale, régionale et multilatérale) dans le cadre d'un système MRV du soutien financier. | MT & LT |
| | Intégrer les financements nécessaires dans les contrats cadre Etat-Régions pour assurer le transfert budgétaire et garantir la solidarité avec les régions défavorisées (péréquation). | LT |
| Ingénierie financière | Développer des outils financiers, fiscaux et de marché susceptibles d'inciter les investissements privés (partenariats public-privé, société d'investissement, etc.). | LT |
| Assistance technique | Renforcer les capacités du Maroc en matière de préparation à la finance climatique internationale (niveau institutionnel) en vue de l'accès direct prévu par le Fonds Vert pour le Climat (FVC). | CT & MT |
| | Appuyer les secteurs concernés par les NAMAs pour soumettre leurs demandes de financement relatives à la phase de préparation et/ou d'implémentation auprès du registre de la CCNUCC ou toute autre source de financement potentielle. | CT & MT |
| Renforcement de la Coopération | Renforcer les capacités des délégations marocaines responsables des négociations internationales en matière de finance climatique. | CT & MT |
| | Assurer une meilleure coordination entre et avec les bailleurs de fonds internationaux en vue d'une mobilisation optimale de leurs appuis au Maroc. | CT & MT |

CHAPITRE VI

SUIVI ET EVALUATION

Un Comité de Pilotage de la PCCM sera mis en place dans le cadre du nouveau CIN CC. Ce comité devra assurer une mise en œuvre efficace de la PCCM en veillant sur son amélioration continue.

La mise en place d'une veille des décisions politiques et des mesures techniques, réglementaires, institutionnelles et organisationnelles prises pour lutter contre le changement climatique au Maroc serait utile à plus d'un titre. Sur un plan plus opérationnel, cette veille pourrait aussi recenser des informations sur les avancées dans les domaines des technologies, de la recherche et du développement et les mesures prises ou proposées pour renforcer l'information, la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités et couvrir également les faits marquants de la coopération régionale et internationale.

Cette veille devrait être hébergée au sein du Centre de Compétence sur le Changement Climatique (4C) sous la forme d'un portail internet avec une actualisation semestrielle.

Le comité de pilotage de la PCCM serait l'organe principalement chargé de la mise en œuvre de cette veille, de son suivi et de son actualisation. Ce comité travaillerait sous l'autorité du CNCC pour un meilleur suivi des indicateurs de performance et pour l'évaluation et le réexamen des objectifs de la PCCM.

Une évaluation de la PCCM est ainsi prévue en 2015 en vue de fixer des objectifs à plus long terme (2030-2050).



POLITIQUE DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE AU MAROC

